

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 279/7e L la Commission permanente envoyant en mission en métropole le Président de la Chambre des Députés (rendue exécutoire par arrêté n° 72-968/SG/CD du 21 juin 1972).

n° 279/7e L la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
15 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu la délibération n° 475/6e L du 24 mai 1968 portant règlement financier pour le Territoire français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté n° 1634/SG/CG du 23 octobre 1968 portant règlement sur la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget du territoire et des budgets annexes,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — M. Jean-Paul Castel, Président de la Chambre des Députés, se rendra en mission à Paris le 16 juin 1972.

Le Président de la Commission permanente ORBISSO GADITTO HASSAN. **Le Secrétaire de la Commission permanente** ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.